

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2787

19 novembre 2008

### SOMMAIRE

Aberdeen European Balanced Property Fund .....	133762	L'Air Liquide Luxembourg S.A. ....	133770
Account Data Europe S.A. ....	133761	LFS Family Office S.A. ....	133758
Aiggre Dutch Holdings S.à r.l. ....	133775	Lux-Avantage Sicav .....	133733
Archangel Investments S.à r.l. ....	133763	Lux-Croissance .....	133734
Bambi S.A. ....	133738	Lux-Equity .....	133735
Billington Holding S.A. ....	133738	Lux-Garantie .....	133731
Blaze Finance Services S.à r.l. ....	133771	Luxroyal Management S.A. ....	133773
Canom Conseil s.à r.l. ....	133740	Maitland Trust (Luxembourg) S.A. ....	133772
Carestin S.A. ....	133730	Marsan Holding S.A. ....	133732
Celsius European Holdings S.à r.l. ....	133771	Metagest S.A. ....	133733
CELSIUS EUROPEAN Lux 6 S.à r.l. ....	133770	Mobile Media Group Holding S.A. ....	133730
Centauro Management S.A. ....	133736	MSREF Turque S.à r.l. ....	133771
Centauro Participations S.C.A. ....	133737	Myrtille S.A. ....	133738
Centrobank Sicav .....	133739	NLG Acquisition Investments S.C.A. ....	133767
CEODEUX Extinguisher Valves Technology S.A. ....	133759	Phoenix Holdings S.A. ....	133774
CEODEUX S.A. ....	133759	Rockhouse Société Immobilière S.A. ....	133737
Clamart International S.A. ....	133732	Rotarex S.A. ....	133760
Composys .....	133737	ROTAREX TOOLtec S.A. ....	133775
Cosisia S.A. ....	133766	Salmaggi Constructions S.A. ....	133757
Credit Suisse Atlas I Investments (Luxembourg) S.à r.l. ....	133776	SCP deMilo S.à r.l. ....	133760
E&G Fonds .....	133734	SE Group S.A. ....	133758
EPF Holdings 15 S.à r.l. ....	133763	Services Généraux de Gestion S.A. ....	133742
EPF St Georges Retail Park S.à r.l. ....	133763	SGG Corporate Services S.A. ....	133755
Exess Europe S.A. ....	133730	SHS S.A. ....	133766
Gagfah S.A. ....	133767	Tlem Sàrl .....	133773
Glober & Partners Consulting s.à r.l. ....	133762	Tyco Electronics Holding S.à r.l. ....	133774
Grand Tour Estate S.A. ....	133776	Utility Corporate Services S.à r.l. ....	133773
Ikaros S.A. ....	133735	Varius .....	133736
Immo Teb SA .....	133739	V.D.O. Maritiem A.G. ....	133763
Jupiter S.A. ....	133739	Victoria Management Services S.A. ....	133772
		Virgian Trust Holding S.A. ....	133731
		Westerwald Haus S.A. ....	133761

**Carestin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 56.396.

---

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme CARESTIN SA, prédésignée, sont convoqués à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

annuelle de ladite société anonyme qui se tiendra exceptionnellement le vendredi 5 décembre 2008 à 15.00 heures au siège social sis à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2007
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007
- allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2007
- modification du conseil d'administration
- quitus aux administrateurs
- renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- quitus au commissaire aux comptes
- décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- pouvoirs à donner
- questions diverses

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008139033/7430/23.

---

**Exess Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 84.946.

---

Les actionnaires de la société sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui aura lieu le 5 décembre 2008 à 9.00 heures au siège de la société à Luxembourg, 2A, place de Paris avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2007;
2. approbation du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2007;
3. approbation bilan et du compte des pertes et profits pour l'exercice 2007;
4. décharge au conseil d'administration pour l'exercice 2007;
5. décharge au commissaire aux comptes;
6. affectation du résultat;
7. nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire;
8. divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008141266/268/20.

---

**Mobile Media Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 95.362.

---

The

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the shareholders of MOBILE MEDIA GROUP HOLDING S.A. (the "Meeting") will be held at its registered office at 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, on [5 December] 2008, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Transformation of the Company into a fully taxable financial participation company ("Soparfi") and subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation;
2. Change of the corporate trade name of the Company into MOBILE MEDIA GROUP S.A. and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation;
3. Amendment of article 5.3 of the articles of incorporation of the Company;
4. Deletion of article 17 of the articles of incorporation of the Company;
5. Amendment of any articles necessary for effecting the change of the Company into a fully taxable financial participation company; and
6. Miscellaneous.

The meeting shall validly deliberate provided a quorum of half of the shares issued and outstanding is reached. If the quorum is not reached at the first meeting a second meeting may be convened at which no quorum requirement shall apply. Resolutions shall be adopted by a majority of 2/3 rds of the votes cast by the shareholders present or represented at the Meeting.

In accordance with article 13 of the articles of incorporation, any shareholder wishing to attend and vote at the Meeting shall deposit its bearer shares five days before the date of the Meeting; any shareholder may vote in person or appoint another person who need not be a shareholder himself.

Confirmation of attendance to the meeting, either in person or through a proxy holder, delivery of proxies must be effected by fax not later than [4 December] 2008.

The contact details of the company are as follows:

Mobile Media Group S.A., L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Fax: + 352 45 59 10

Attention: Mr. Emile Wirtz

Référence de publication: 2008141994/4933/34.

---

**Virgian Trust Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.686.

—

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 8 décembre 2008 à 9.00 heures au siège social de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation du bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2007,
3. Affectation du résultat,
4. Ratification d'un nouvel administrateur,
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008142323/803/17.

---

**Lux-Garantie, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 55.646.

—

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

133732

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le lundi 15 décembre 2008 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2008.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2008; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du réviseur d'entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
- BANQUE RAIFFEISEN S.C.
- FORTUNA BANQUE S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008142580/755/30.

---

**Clamart International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.062.

Les actionnaires sont convoqués à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le lundi 8 décembre 2008 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Démission de M. Cornelius Martin BECHTEL de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
2. Démission de Mme Christine SCHWEITZER de son mandat d'administrateur et décharge.
3. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
4. Nomination de M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008142582/29/22.

---

**Marsan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.761.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement lundi, le 8 décembre 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Démission de M. Cornelius Martin BECHTEL de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
2. Démission de Mme Christine SCHWEITZER de son mandat d'administrateur et décharge.
3. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
4. Nomination de M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008142585/29/21.

**Metagest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.256.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le lundi, le 8 décembre 2008 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Non-renouvellement des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration, venu à échéance, de M. Cornelius Martin BECHTEL, et décharge.
2. Non-renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de Mme Christine SCHWEITZER, et décharge.
3. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
4. Nomination de M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
5. Reconduction de Mme Virginie DOHOGNE dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
6. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008142587/29/26.

**Lux-Avantage Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.041.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le jeudi 18 décembre 2008 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2008.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2008; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.

4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
- BANQUE RAIFFEISEN S.C.
- FORTUNA BANQUE S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008142593/755/30.

**E&G Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 77.618.

Die jährliche

**GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre der Investmentgesellschaft E & G FONDS findet am 8. Dezember 2008 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxemburg, statt.

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 30. September 2008.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2009.
6. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens 5 Tage bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im November 2008.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2008142589/755/24.

**Lux-Croissance, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 38.527.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le lundi 8 décembre 2008 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2008.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2008; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.

4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

- Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg
- Banque Raiffeisen S.C.

Pour l'Allemagne:

- Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008142596/755/32.

---

**Lux-Equity, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 45.423.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le jeudi 11 décembre 2008 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2008.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2008; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du réviseur d'entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

- Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg
- Banque Raiffeisen S.C.

Pour l'Allemagne:

- Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008142600/755/32.

---

**Ikaros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 106.181.

133736

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2008 à 15.00 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008136701/755/19.

---

**Varius, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 30.661.

Les actionnaires de la Société sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 28 novembre 2008 à 10.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 30.09.2008
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008138076/584/22.

---

**Centauro Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.504.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

reportée des actionnaires qui se tiendra le 27 novembre 2008 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008139016/788/16.

---



**Composys, Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 75.585.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires à

**L'ASSEMBLEE GENERALE**

des actionnaires qui aura lieu exceptionnellement en date du 28 novembre 2008 à 16 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Constatation et approbation des reports des Assemblées Générales Ordinaires ayant pour objet d'approuver les comptes annuels des exercices clôturés au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de contrôle du Commissaire relatifs aux exercices clôturés au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007.
- Approbation des bilans arrêtés au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 et des comptes de profits et pertes y relatifs; affectation des résultats.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant les exercices clôturés au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007.
- Décision relative à l'article 100 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.
- Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008138367/565/22.

---

**Centauro Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 60.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

reportée des actionnaires qui se tiendra le 27 novembre 2008 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du gérant et du Conseil des Commissaires
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge au gérant et aux commissaires
4. Divers

*Le Gérant.*

Référence de publication: 2008139017/788/16.

---

**Rockhouse Société Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 53.377.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

reportée des actionnaires qui se tiendra le 27 novembre 2008 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008139018/788/17.

---

**Bambi S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 39.326.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,  
qui aura lieu le 27 novembre 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2008.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008139019/1023/17.

---

**Billington Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 39.329.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,  
qui aura lieu le 27 novembre 2008 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2008.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008139020/1023/16.

---

**Myrtille S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 39.998.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,  
qui aura lieu le 27 novembre 2008 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2008.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008139021/1023/16.

---

**Centrobank Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 71.399.

Die Aktionäre der SICAV werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, welche am Sitz der Gesellschaft am 27. November 2008 um 12.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates sowie des Berichtes des Abschlussprüfers
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 30. September 2008
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Satzungsgemäße Ernennungen
5. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der ausgedruckten Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Jeder Aktionär, der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 26. November 2008 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen: KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2008139029/755/23.

---

**Jupiter S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 34.202.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 27 novembre 2008 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2008
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008139022/506/16.

---

**Immo Teb SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 107.011.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social en date du 27 novembre 2008 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2008 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 30 juin 2008.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.

5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008139696/1004/18.

**Canom Conseil s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 142.838.

—  
STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- Monsieur Olivier MURRU, expert-comptable, né à Arlon (B) le 29 juin 1971, demeurant à B-6790 Aubange, 42, rue de Longwy,
- Madame Anne-Françoise THILL, épouse de Monsieur Olivier MURRU, née à Arlon (B) le 12.03.1976, demeurant à Aubange,
- Monsieur Paolo CREA, expert-comptable, né à Thionville (F) le 18 janvier 1968, demeurant à F-57970 Yutz, 4, rue de Verdun,

Ces deux derniers comparants état ici représentés par Monsieur Olivier MURRU, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le comparant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront formalisées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CANOM CONSEIL s.à.r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux et missions relevant de la profession d'expert comptable ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières s'y rattachant directement ou indirectement à l'exclusion de toutes activités commerciales.

Elle a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

De manière générale, la société pourra passer tous actes et prendre toutes dispositions de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant.

Cependant si un associé désire céder toutes ou partie de ses parts, il doit les offrir préférentiellement aux autres associés, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. La valeur des parts sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les associés qui entendent céder les parts et le ou les associés qui entendent acquérir les parts. Au cas où les associés ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les associés qui n'auront pas répondu dans un délai de trente (30) jours par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence.

Au décès de l'un des associés, tout associé survivant pourra par priorité s'attribuer la pleine propriété de tout ou partie de ces parts en indemnisant les héritiers sur base des trois derniers bilans de la société.

En cas de désaccord entre l'(les) associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé prédécédé sur la valeur des parts revendiquées par l'(les) associé(s), la valeur de ces parts sera arrêtée par un collège de trois experts dont le comptable en exercice de la société, un expert nommé par les héritiers et un expert à désigner par le Président de la Chambre des Notaires.

Tant que cette évaluation ne sera pas terminée, et à condition que les héritiers possèdent ensemble la majorité des parts, les héritiers pourront désigner un commissaire aux comptes, respectivement un surveillant, qui leur fera rapport des opérations du conseil d'administration.

En cas de désaccord persistant entre les héritiers et l'(les) associé(s) survivant(s) sur la gestion de la société, la partie la plus diligente, ou le commissaire désigné par les héritiers s'il juge qu'il y a péril en la demeure, pourront demander la médiation du collège d'experts composé comme ci-dessus.

Si les experts n'arrivent pas à mettre les parties d'accord, ils évalueront la valeur des titres restants des héritiers que l'(les) associé(s) survivant(s) pourra(ont) alors acquérir.

Si l'(les) associé(s) survivant(s) ne s'est (se sont) pas porté(s) acquéreur(s) des titres dans le mois de l'évaluation, les héritiers pourront vendre les titres à qui bon leur semblera.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

**Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

#### *Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

#### *Souscription*

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites comme suit :

- Monsieur Olivier MURRU .....	24 parts sociales
- Madame Anne-Françoise THILL .....	49 parts sociales
- Monsieur Paolo CREA .....	27 parts sociales
TOTAL: .....	100 parts sociales

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil huit.

#### *Assemblée Générale*

Les fondateurs prénommés, dûment représentés et détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent.
- 2) La société sera gérée par un gérant, savoir: Monsieur Olivier MURRU, expert-comptable, né à Arlon (B) le 29 juin 1971, demeurant à B-6790 Aubange, 42, rue de Longwy.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: O. MURRU, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 30 octobre 2008, CAP/2008/3335. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (12.500 à 0,50% = 62,50 €).

*Le Receveur (signé):* I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 4 novembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008142291/225/140.

(080168890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

#### **Services Généraux de Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.906.

L'an deux mille huit, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906 constituée suivant acte notarié en date du 31 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 800 du 3 novembre 1998.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 22 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 884 du 10 avril 2008.

L'assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur François Pauly, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Corinne Bitterlich, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation:

- Du projet de fusion en date du 19 septembre 2008 prévoyant l'absorption par notre Société de la société anonyme de droit luxembourgeois SGG CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086) (société absorbée), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société,

- Des rapports écrits des Conseils d'administration des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange, et

- Du rapport écrit de l'expert indépendant unique, ERNST&YOUNG S.A., Réviseur d'Entreprises;

2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée;

3. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la société absorbée par notre Société aux conditions prévues par le projet de fusion notamment par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence de la fusion et par conséquent augmentation du capital social de notre Société à concurrence de EUR 23.016.243,27 en vue de porter le capital de son montant actuel de EUR 1.250.000,- à EUR 24.266.243,27 par la création et l'émission de 37.798 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale. Ces montants pourront être légèrement adaptés en fonction des valorisations faites.

4. Attribution des nouvelles actions émises à l'unique actionnaire de la société absorbée, en contrepartie du transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société et annulation pure et simple des actions de la société absorbée;

5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus;

6. Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de notre Société approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers;

7. Adoption d'une version française et anglaise des statuts;

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale, en conformité avec l'article 263 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), après lecture du projet de fusion visé à l'article 261 de ladite Loi, du rapport écrit du Conseil d'administration visé à l'article 265 de la Loi et du rapport écrit de l'expert indépendant visé à l'article 266 de la Loi, approuve le projet de fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2370 du 29 septembre 2008 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sous réserve de la modification suivante:

La société absorbante SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. n'émettra pas trente-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (37.798) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale mais quarante mille huit cent quatre-vingt-neuf (40.889) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée générale approuve et ratifie définitivement cette modification au projet de fusion susvisé.



L'assemblée approuve l'apport des éléments actifs et passifs du patrimoine de la société absorbée arrêté au 30 juin 2008 à la Société absorbante réalisé à leurs valeurs comptables. Cet apport a également été approuvé, à l'unanimité, par le Conseil d'administration de la Société absorbante le 19 septembre 2008.

En conséquence, l'assemblée générale décide d'augmenter le montant du capital social de la Société absorbante SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. à concurrence de vingt-trois millions seize mille deux cent quarante-trois euros et vingt-sept centimes (EUR 23.016.243,27) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) à vingt-quatre millions deux cent soixante-six mille deux cent quarante-trois euros et vingt-sept centimes (EUR 24.266.243,27) par la création et l'émission de quarante mille huit cent quatre-vingt-neuf (40.889) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

#### Rapport du réviseur d'entreprises

Conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le projet de fusion a fait l'objet d'un examen et d'un rapport écrit établi par ERNST & YOUNG S.A., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, daté du 24 octobre 2008, qui restera annexé aux présentes après avoir été paraphé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Ce rapport conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances."

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que les quarante mille huit cent quatre-vingt-neuf (40.889) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ainsi émises par SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. sont attribuées à l'actionnaire unique de la société absorbée en contrepartie du transfert, suite à sa dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

L'assemblée générale constate que la fusion prend effet comptablement entre la société absorbée et la Société absorbante à la date du présent acte. A compter de cette date, les opérations de la société absorbée sont considérées comme accomplies du point de vue comptable et fiscal pour le compte de la Société absorbante, et tous bénéfices ou pertes réalisées par la société absorbée après cette date seront censés réalisés pour le compte de la Société absorbante.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale constate l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale constate qu'une assemblée de la société absorbée a en date de ce jour approuvé le projet de fusion et que par conséquent et conformément à l'article 272 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la fusion telle que décrite dans le projet de fusion est devenue effective à la date du présent acte avec les effets prévus à l'article 274 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 273 (1) de ladite loi sur les effets de la fusion à l'égard des tiers.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide, en conséquence de la première résolution, de mettre en concordance l'article 5 des statuts de la Société relatif au capital social dans sa version allemande ci-après reproduite dans son intégralité et d'adopter des traductions en français et en anglais comme suit:

### Version allemande des statuts

#### " Art. 1. Gesellschaftsform und Bezeichnung

Es besteht eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht (société anonyme) unter der Bezeichnung "SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.", abgekürzt "SGG".

#### Art. 2. Sitz

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Zweigstellen, Tochtergesellschaften oder andere Büros können auf Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg errichtet werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.



### **Art. 3. Dauer**

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

### **Art. 4. Geschäftszweck**

Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung jeder Art von Dienstleistungen in Bezug auf die Gründung, Domizilierung und Verwaltung von Gesellschaften und Unternehmen, ihre Leitung, ihre Aufsicht und Überwachung, die Buchhaltung, die Erstellung von Bilanzen, die Bewertung von Beteiligungen, Finanzanlagen und sonstigen Wirtschaftsgütern, der Erbringung von Dienstleistungen als Handels- und Industriebevollmächtigte sowie die Durchführung von Bürodiensten für Rechnung Dritter, natürlicher oder juristischer Personen, sowie die Vermietung von Büroräumlichkeiten.

Zweck der Gesellschaft ist weiterhin die Durchführung von Dienstleistungen in Bezug auf die Verwaltung von Investmentstrukturen oder -portfolios im weitesten Sinne und insbesondere von Organismen für gemeinsame Anlagen (OGA) jeglicher Formen, von SICARs, Verbriefungsgesellschaften und jeder anderen vergleichbaren Struktur bzw. Rentenfonds. Diese Dienstleistungen bestehen aus, ohne dass diese Aufzählung begrenzt ist, der Domizilierung, die Berechnung des Nettoinventarwertes dieser Strukturen, die Registrierung und Übertragung der Anteile von OGAs und die Begleitung der Kunden dieser Strukturen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen ihrer Tätigkeit, insbesondere bei Finanzgeschäften als Treuhänder auftreten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeit handelsbezogener, industrieller und finanzieller Natur ausüben, die für die Verwirklichung ihres Geschäftszweckes nützlich geschätzt werden.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit sowohl im Großherzogtum Luxemburg ausüben als auch im Ausland.

Die Gesellschaft kann noch mittels der Finanzierung, der Teilnahme, der Benutzung von Derivaten oder jeder Art auf Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften eingehen, anderen Unternehmen Hilfeleistungen, Darlehen, Sicherheiten gewahren sowie Eigentumsrechte erwerben oder handeln, die der Erfüllung des Geschäftszweckes dienlich sind.

### **Art. 5. Gesellschaftsvermögen.**

Das Gesellschaftskapital beträgt vierundzwanzig Million zweihundertsechszehntausendzweihundertdreiundvierzig Euro und siebenundzwanzig Cent (EUR 24.266.243,27) eingeteilt in einhundertfünfhundertachtundneunundachtzig (115.889) Aktien ohne Nennwert.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen ("Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn") und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

### **Art. 6. Aktien.**

Die Aktien sind und bleiben Namensaktien. Alle Aktien der Gesellschaft werden in das Aktienregister eingetragen, welches bei der Gesellschaft oder bei einer oder mehreren hierfür von der Gesellschaft bezeichneten Personen geführt wird, und dieses Register wird die Namen jedes Inhabers von Aktien, seinen ständigen oder gewählten Wohnsitz und die Zahl der von ihm gehaltenen Aktien enthalten.

Das Eigentum an einer Namensaktie wird durch die Eintragung in das Register begründet. Den Eigentümern von Namensaktien werden Bescheinigungen über die Eintragung ausgestellt.

Alle Aktien haben gleiche Rechte, welche der Gesellschaft gegenüber unteilbar sind.

### **Art. 7. Verwaltungsrat.**

Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig.

Der Verwaltungsrat wird von den Aktionären anlässlich der Gesellschafterversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gewählt; die Gesellschafterversammlung beschließt außerdem die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihrer Amtszeit.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung abberufen oder ersetzt werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

### **Art. 8. Befugnisse des Verwaltungsrates.**

Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verfügungs- und Verwaltungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Geschäftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

### **Art. 9. Verwaltungsratssitzung.**

Der Verwaltungsrat wird aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden bestimmen. Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Verwaltungsratsvorsitzenden oder zweier Verwaltungsratsmitglieder an dem in der Einladung angegebenen Ort zusammen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende leitet die Verwaltungsratssitzungen und die Gesellschafterversammlungen. In seiner Abwesenheit können die Aktionäre oder die Mitglieder des Verwaltungsrates ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates oder im Falle der Gesellschafterversammlung, eine andere Person mit der Leitung beauftragen.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden zu jeder Verwaltungsratssitzung wenigstens zwei Tage vor dem entsprechenden Datum schriftlich eingeladen, außer in Eilfällen, wobei die Art des Eilfalls in der Einladung vermerkt wird. Auf diese Einladung kann übereinstimmend schriftlich, durch Telegramm, E-Mail, Telex, Telefax oder andere ähnliche Kommunikationsmittel verzichtet werden. Eine eigene Einladung ist nicht notwendig für Sitzungen, welche zu Zeitpunkten und an Orten abgehalten werden, die zuvor in einem Verwaltungsratsbeschluss bestimmt worden waren.

Sofern sämtliche Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind und sich selbst als ordnungsgemäß eingeladen und über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt erachten, kann die Verwaltungsratssitzung ohne Einladung stattfinden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann sich auf jeder Verwaltungsratssitzung durch schriftliche, per Telegramm, E-Mail, Telex, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel übermittelte Vollmacht durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere seiner Kollegen vertreten.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Verwaltungsratssitzung im Wege einer Videokonferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche ermöglichen, dass sämtliche Teilnehmer an der Sitzung einander hören können, teilnehmen und diese Teilnahme steht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleich.

Der Verwaltungsrat kann nur auf ordnungsgemäß einberufenen Verwaltungsratssitzungen handeln.

Der Verwaltungsrat kann nur dann gültige Beschlüsse fassen oder Handlungen vornehmen, wenn wenigstens die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder oder ein anderes vom Verwaltungsrat festgelegtes Quorum anwesend oder vertreten sind.

Verwaltungsratsbeschlüsse werden protokolliert und die Protokolle werden vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung unterzeichnet. Auszüge aus diesen Protokollen, welche zu Beweiszwecken in gerichtlichen oder sonstigen Verfahren erstellt werden, sind vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern rechtsgültig zu unterzeichnen.

Beschlüsse werden mit Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Bei Stimmgleichheit fällt dem Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung das entscheidende Stimmrecht zu.

Schriftliche Beschlüsse im Umlaufverfahren, welche von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates gebilligt und unterzeichnet sind, stehen Beschlüssen auf Verwaltungsratssitzungen gleich; jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann solche Beschlüsse schriftlich, durch Telegramm, E-Mail, Telex, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel billigen. Diese Billigung wird schriftlich zu bestätigen sein und die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll zum Nachweis der Beschlussfassung.

### **Art. 10. Übertragung von Befugnissen.**

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft (einschließlich der Befugnis, als Zeichnungsberechtigter für die Gesellschaft zu handeln) an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein und können ihre Befugnisse, vorbehaltlich der Genehmigung des Verwaltungsrates, weiterdelegieren. Ihre Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung werden durch den Verwaltungsrat geregelt.

Der Verwaltungsrat kann des Weiteren Einzelvollmachten durch notarielle oder privatschriftliche Urkunden übertragen.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

### **Art. 11. Zeichnungsbefugnis.**

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier Mitglieder des Verwaltungsrates oder durch die gemeinschaftliche oder einzelne Unterschrift des oder der Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

### **Art. 12. Interessenkonflikt.**

Verträge und sonstige Geschäfte zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Unternehmung werden nicht dadurch beeinträchtigt oder deshalb ungültig, weil ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder leitende Angestellte der Gesellschaft an dieser anderen Gesellschaft oder Unternehmung ein persönliches Interesse haben oder dort Verwaltungsratsmitglied, Gesellschafter, leitender oder sonstiger Angestellter sind.

Jedes Verwaltungsratsmitglied und jeder leitende Angestellter der Gesellschaft, welche(r) als Verwaltungsratsmitglied, leitender Angestellter oder einfacher Angestellter in einer Gesellschaft oder Unternehmung, mit welcher die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstige Geschäftsbeziehungen eingeht, wird durch diese Verbindung mit der anderen Gesellschaft oder Unternehmung nicht daran gehindert, im Zusammenhang mit einem solchen Vertrag oder einer solchen Geschäftsbeziehung zu beraten, abzustimmen oder zu handeln.

Sofern ein Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter der Gesellschaft im Zusammenhang mit einem Geschäftsvorfall der Gesellschaft ein den Interessen der Gesellschaft entgegengesetztes persönliches Interesse hat, wird dieses Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter dem Verwaltungsrat dieses entgegengesetzte persönliche Interesse mitteilen und im Zusammenhang mit diesem Geschäftsvorfall nicht an Beratungen oder Abstimmungen teilnehmen. Dieser Geschäftsvorfall wird ebenso wie das persönliche Interesse des Verwaltungsratsmitglieds oder leitenden Angestellten der nächstfolgenden Gesellschafterversammlung berichtet.

#### **Art. 13. Freistellung des Verwaltungsrates.**

Die Gesellschaft kann jedes Mitglied des Verwaltungsrates oder jeden leitenden Angestellten von angemessenen Auslagen freistellen, welche von ihm im Zusammenhang mit einer Klage, einer Rechtsverfolgungsmassnahme oder einem Verfahren entstanden sind, an welchem er aufgrund seiner Stellung als Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter der Gesellschaft oder, auf seinen Antrag hin, auch einer anderen Gesellschaft, an welcher die Gesellschaft als Aktionär beteiligt ist oder bei welcher die Gesellschaft Gläubiger ist und von der er keine Entschädigung erhält, beteiligt ist, außer in Fällen, in welchen er aufgrund solcher Klagen, Rechtsverfolgungsmassnahmen oder Verfahren wegen grob fahrlässigen oder fehlerhaften Verhaltens endgültig verurteilt wird.

Im Falle eines Vergleiches erfolgt eine Entschädigung nur im Zusammenhang mit den Angelegenheiten, welche von dem Vergleich abgedeckt werden und sofern der Gesellschaft von einem Rechtsberater bestätigt wird, dass die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorstehende Recht auf Entschädigung schließt andere Ansprüche nicht aus.

#### **Art. 14. Wirtschaftsprüfer.**

Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren in Luxemburg zugelassenen Wirtschaftsprüfern geprüft, die durch den Verwaltungsrat ernannt werden.

#### **Art. 15. Gesellschafterversammlung.**

Die rechtmäßige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Ihre Beschlüsse binden alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.

Die Gesellschafterversammlung tritt auf Einladung des Verwaltungsrates zusammen.

Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens ein Zehntel des Gesellschaftsvermögens besitzen, zusammentreten.

Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 22. des Monats April um 10.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Wenn dieser Tag ein gesetzlicher oder ein Bank-Feiertag in Luxemburg ist, wird die jährliche Gesellschafterversammlung am nächstfolgenden Werktag abgehalten.

Andere Gesellschafterversammlungen können an solchen Orten und zu solchen Zeiten abgehalten werden, wie dies in der entsprechenden Einladung angegeben wird.

Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn oder dieser Satzung werden die Beschlüsse auf der Gesellschafterversammlung durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Gesellschafterversammlungen werden Protokolle geführt, die vom jeweiligen Vorsitzenden unterzeichnet werden.

#### **Art. 16. Geschäftsjahr.**

Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember.

#### **Art. 17. Ausschüttungen.**

Der Verwaltungsrat stellt bis spätestens drei Monate nach Ablauf eines jeden Jahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf.

Es werden wenigstens fünf Prozent des jährlichen Reingewinnes vorweg dem gesetzlichen Reservefonds so lange zugeführt bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Gesellschafterversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft dem/den Wirtschaftsprüfer(n) vor, der/der/die seinerseits/ihrerseits der Gesellschafterversammlung Bericht erstattet/erstatten.

Die Gesellschafterversammlung befindet über die Bilanz sowie über die Gewinn- und Verlustrechnung und bestimmt über die Verwendung des Jahresgewinns. Sie kann im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn aus dem verteilungsfähigen Gewinn die Ausschüttung einer Dividende beschließen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Zwischenausschüttungen im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

#### **Art. 18. Auflösung.**

Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt, welche ihrerseits natürliche oder juristische Personen sein können. Die Gesellschafterversammlung setzt deren Befugnisse und Vergütungen fest.

#### **Art. 19. Änderung der Satzung.**

Die Satzung kann durch eine Gesellschafterversammlung, welche den Quorum- und Mehrheitserfordernissen gemäß dem Gesetz entspricht, geändert werden.

#### **Art. 20. Anwendbares Recht.**

Die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn, in seiner jeweils gültigen Fassung über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet."

### **Traduction française des statuts**

#### **" Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale et dénomination.**

Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de "SERVICES GENERAUX DE GESTION SA", en abrégé "SGG".

#### **Art. 2. Siège social.**

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales, filiales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète des ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée.**

La société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4. Objet social.**

L'objet de la société est la prestation de tout service en relation avec la constitution, la domiciliation et la gestion de sociétés et d'entreprises, leur direction, leur contrôle et surveillance, la tenue de la comptabilité et la confection de bilans, la valorisation de participations, de placements financiers et d'autres biens économiques, la prestation de services d'agent ou de mandataire commercial ou industriel, ainsi que la prestation de services de bureau pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, la mise à disposition de locaux et la location de bureaux.

La société a par ailleurs pour objet de prêter tous services d'administration en rapport avec des véhicules ou portefeuilles d'investissement au sens le plus large et notamment aux organismes de placement collectif (OPC) sous toutes leurs formes, aux SICAR, organismes de titrisation et tout autre véhicule assimilé et aux fonds de pension. Ces prestations de services consistent en, sans que cette énumération ne soit limitative, dans la domiciliation de ces véhicules, le calcul de la VNI des parts et actions de ces véhicules et l'enregistrement et le transfert de parts et d'actions d'OPC et l'assistance aux clients de la société sous ce rapport.

La société pourra dans le cadre de son activité, et plus particulièrement pour des opérations financières, agir en tant que fiduciaire.

La Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financière qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet

La société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra encore par voie de financement, de participation, d'utilisation de produits dérivés ou de toute autre manière, prendre des participations quelle qu'en soit la forme dans d'autres sociétés, accorder des avances, prêts et garanties à d'autres entreprises et acquérir ou négocier des droits de propriété, nécessaires à la réalisation de son objet social.

**Art. 5. Capital social.**

Le capital social de la société est fixé à vingt-quatre millions deux cent soixante-six mille deux cent quarante-trois euros et vingt-sept centimes (EUR 24.266.243,27) représenté par cent quinze mille huit cent quatre-vingt-neuf (115.889) actions sans désignation de valeur nominale.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle que modifiée ("Loi du modifiée du dix août mil neuf cent quinze"), racheter ses propres actions.

**Art. 6. Actions.**

Les actions sont et resteront nominatives. Toutes les actions de la société seront inscrites dans le registre des actionnaires, qui sera tenu par la société ou auprès d'une ou de plusieurs personnes désignées à cet effet par la société. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence permanente ou choisie ainsi que le nombre d'actions détenues.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés aux propriétaires d'actions.

Toutes les actions ont les mêmes droits, la société ne reconnaissant qu'un propriétaire par action.

**Art. 7. Conseil d'administration.**

La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans ; ils sont rééligibles.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées; l'assemblée des actionnaires fixe en outre le nombre des administrateurs, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Tout administrateur pourra être révoqué ou remplacé avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant avant le terme du mandat, les administrateurs restants peuvent procéder à la nomination d'un remplaçant. La prochaine assemblée générale rendra cette nomination définitive.

**Art. 8. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.**

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra confier à un autre administrateur ou dans le cas des assemblées générales des actionnaires, à une autre personne la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins deux jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé unanimement outre à cette convocation à la suite de l'assentiment écrit de chaque administrateur, envoyé par télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Dès lors que tous les administrateurs sont présents ou représentés et se reconnaissent valablement convoqués et ayant eu connaissance de l'ordre du jour, une réunion du conseil d'administration peut être tenue sans convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, envoyé par télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre et de participer effectivement à la réunion du conseil. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer valablement que si le conseil a été valablement convoqué.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs ou un autre quorum tel que défini par le conseil d'administration est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Il sera établi un procès-verbal des décisions prises par le conseil d'administration et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion du conseil d'administration. Les copies ou extraits

des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés valablement par le président de la réunion du Conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura voix prépondérante.

Les résolutions écrites prises par voie circulaire, qui ont été approuvées et signées par tous les administrateurs ont la même valeur que des résolutions prises lors d'une réunion du conseil d'administration. Chaque administrateur pourra approuver ces résolutions par écrit, envoyé par télégramme, courriel électronique, Télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Cette approbation doit être confirmée par écrit et l'ensemble des documents constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

#### **Art. 10. Délégation de pouvoirs.**

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion (y compris le pouvoir d'agir en tant que signataire autorisé de la société) pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres mandataires, actionnaires ou non. Ces mandataires pourront, sous réserve de l'agrément du conseil d'administration, à leur tour déléguer leurs pouvoirs. Leur nomination, leur révocation, leurs attributions et pouvoirs de signatures seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 11. Pouvoirs de signature.**

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

#### **Art. 12. Conflits d'intérêt.**

Les contrats et autres transactions conclus entre la société et une autre société ou entreprise ne seront pas affectés ou invalidés par le fait qu'un administrateur ou un membre de la Direction de la société a un intérêt personnel dans cette autre société ou est administrateur, actionnaire, membre de la Direction ou employé de cette autre société.

Le simple fait pour un administrateur ou membre de la Direction de la société d'agir en tant qu'administrateur, membre de la Direction ou employé dans une autre société avec laquelle la Société a conclu un contrat ou d'autres transactions n'est pas constitutif d'un conflit d'intérêts.

Tout administrateur ou membre de la Direction de la Société ayant un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société dans une transaction de la Société devra en informer le conseil de ce conflit d'intérêt. Il ne pourra pas prendre part aux discussions et au vote en relation avec cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel opposé de l'administrateur ou du membre de la Direction sera rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante.

#### **Art. 13. Indemnisation du Conseil d'administration.**

La société pourra indemniser tout administrateur ou membre de la direction contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou membre de la Direction pourrait prétendre.

#### **Art. 14. Réviseur d'entreprises.**

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises établis à Luxembourg, nommés par le conseil d'administration.

#### **Art. 15. Assemblées générales des actionnaires.**

L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Ses résolutions lient tous les actionnaires. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour discuter de toutes les affaires de la Société et pour approuver les décisions y relatives.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 22<sup>e</sup> jour du mois d'avril à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.



Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

La convocation aux assemblées générales des actionnaires se fera conformément aux dispositions légales. Il pourra être fait abstraction des convocations d'usage lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour.

Toute action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi du 10 août 1915 ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Les discussions et les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par le président de l'assemblée.

#### **Art. 16. Exercice social.**

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 17. Distributions.**

Le conseil d'administration établira au plus tard trois mois après la clôture de l'exercice social un bilan ainsi que des comptes de profit et perte.

Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé au minimum cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le conseil d'administration présentera au(x) réviseur(s) d'entreprises au minimum un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le bilan et les comptes de profits et pertes avec un rapport de gestion de la Société. Ce(s) réviseur(s), de son(leur) côté, établira(ont) son rapport à l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée des actionnaires approuve le bilan et les comptes de profits et pertes et décide de l'affectation du bénéfice de l'année. Elle pourra dans le cadre des dispositions de la loi du 10 août 1915 décider de la distribution d'un dividende au moyen du résultat distribuable.

Le Conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **Art. 18. Dissolution.**

En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales). L'assemblée générale des actionnaires déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Art. 19. Modifications des statuts.**

Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

#### **Art. 20. Loi applicable.**

Les dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, seront applicables partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

### **Traduction anglaise des statuts:**

#### **" Art. 1. Form and Name**

There has been formed a joint stock company (société anonyme) governed by the laws of Luxembourg under the name of SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., in abbreviate SGG.

#### **Art. 2. Registered office**

The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolutions of the Board of Directors.

Where the Board determines that extraordinary political, social or economical events have occurred or are imminent and that these events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Duration**

The Company is incorporated for an unlimited duration.

#### **Art. 4. Purpose**

The corporate object of the Company is the provision of any services in relation with the incorporation, the domiciliation and the administration of companies or other business entities, their management, their control and supervision, the maintenance of the accounting and preparation of the balance sheets, the valuation of participations, of financial investments and of other economic goods, the provisions of services as agent or industrial or commercial proxy as well as the provision of office services for the account of third parties, who may be physical persons or legal entities, the provision and lease of offices.

The Company may further provide any administrative services in relation with investment vehicles or portfolios in its widest understanding and especially in relation with undertakings for collective investment (UCI) in any form whatsoever, with investment companies in risk capital (SICAR), securitization vehicles and any other assimilated vehicles and to the pension funds. Such services, the following list being non limitative, consist in the domiciliation of such vehicles, the calculation of the net asset value of the shares or quotas issued by such vehicles and the registration and transfer of quotas and shares of UCI and the assistance to clients of such vehicles.

The Company may further within the framework of its activity et more especially for financial transactions act as fiduciary agent.

The Company may carry out any commercial, industrial and financial operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out its activities in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may further acquire participations in any form whatsoever in other companies by financing, purchase, use of derivatives or any form whatsoever. The company may further grant advances, loans and guarantees to other companies and acquire or negotiate ownership rights which may be useful for the accomplishment of its corporate object.

#### **Art. 5. Share Capital**

The corporate share capital is set at twenty-four million two hundred sixty-six thousand two hundred forty-three euro and twenty-seven cent (EUR 24,266,243.27) consisting of one hundred fifteen thousand eight hundred eighty-nine (115,889) shares without par value.

The Company may under the terms and conditions of the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law dated August 10, 1915"), repurchase its own shares.

#### **Art. 6. Shares**

All shares of the Company shall be issued and remain in registered form. All shares of the Company will be registered in the share register that will be held by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company. Such register shall contain the name of each owner of registered shares, his permanent residence or elected domicile and the number of shares held by him.

The registration in the register of registered shares evidences the right of ownership of such registered shares.

Certificates recording the entry of such shareholder in the share register will be issued to the shareholders.

All shares have the same rights, the Company recognizes only one single owner per share.

#### **Art. 7. Board of Directors**

The Company will be managed by a Board of Directors composed of at least three directors who need not to be shareholders of the Company.

The term of the office of a director shall not exceed six years; the directors shall be re-eligible.

The Board of Directors is elected by the shareholders at the General Meeting at a simple majority vote of the shares present or represented. The General Meeting of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

A director may be removed with or without cause or replaced, at any time, by resolutions adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director, the remaining directors may elect, on a temporary basis a director to fill such vacancy. The next General Meeting will render such appointment definitive.

#### **Art. 8. Powers of the Board of Directors**

The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's corporate interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

#### **Art. 9. Meeting of the Board of Directors**

The Board shall appoint a chairman among its members.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman will preside at all meetings of the Board and all General Meetings. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) may entrust the chair of the relevant meeting to another director or in case of a General Meeting, another person pro tempore.



Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least two days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

The written notice may be waived unanimously by the consent in writing, by telegram, E-mail, telex, telefax or similar means of communications is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolutions of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, by telegram, E-mail, telex, telefax or similar means of communications another director as his or her proxy. One member of the Board may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board may only act validly if the Meeting was validly convened.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority (or any other quorum fixed by the Board) of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

The resolutions of the Board are documented by written minutes. Such minutes shall be signed by the Chairman of the Board. Extract of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tie, the Chairman of the Board shall have a casting vote.

Written resolutions of the Board may also be passed by circular means, provided that such resolutions have been approved and signed by all members of the Board of Directors. Such circular resolutions are valid and binding as if passed at a Board Meeting. Each Director may approve such resolutions in writing by telegram, E-mail, telex, telefax or similar means of communications. The entirety of the documents will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions.

#### **Art. 10. Delegation of powers**

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management (including the power to act as authorised signatory of the Company) may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not.

Such delegates may delegate in their turn such powers, subject to the approval of the Board. Their appointment, revocation, powers and power of signature shall be determined by the Board of Directors.

The Board may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

The delegation of the daily management of the Company to one member of the Board of Directors is subject to the prior approval of the General Meeting.

#### **Art. 11. Binding signatures**

Towards third parties, the Company will be validly bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

#### **Art. 12. Conflicts of interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting.

#### **Art. 13. Indemnification of the Board of Directors**

The Company shall indemnify any Director or member of the management against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the

Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the Director or member of the management may be entitled to.

#### **Art. 14. Auditor**

The operations of the Company shall be supervised by one or several auditors established in Luxembourg (réviseur(s) d'entreprises). The auditor(s) will be appointed by the Board of Directors.

#### **Art. 15. Meetings of the Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to discuss all business of the Company and to approve the decisions relating to such business.

The General Meeting of Shareholders is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon the request in writing of shareholders representing at least ten percent of the share capital of the Company.

The annual general meeting shall be held on the 22nd day of the month of April at 10 a.m. in Luxembourg at the registered office or at any other place in Luxembourg specified in the notice of meeting.

If such a day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

The General Meeting of Shareholders shall be convened as required by law. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they declare knowing the content of the agenda, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the law dated August 10, 1915, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of shares represented and voted.

The discussions and the decisions taken by the General Meeting of Shareholders are documented by way of minutes that are signed by the chairman of the meeting.

#### **Art. 16. Accounting year**

The accounting year of the Company shall begin on the 1st day of January each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

#### **Art. 17. Distributions**

The Board of Directors will issue at least three months after the end of the accounting year a balance sheet and a profit and loss account.

Out of the net annual profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The Board of Directors will present to the Auditor(s) at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders the balance sheet and the profit and loss account together with a management report of the Company. Such Auditor(s) will issue his (their) report to the general meeting of shareholders.

The General Meeting of Shareholders approves the balance sheet and profit and loss account and determines the allocation of the annual profit. The General Meeting may decide in accordance with the provisions of the law dated August 10, 1915 to distribute a dividend out of the distributable profit.

The Board of Directors is authorized to pay out interim dividends in accordance with the legal requirements.

#### **Art. 18. Dissolution**

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be performed by one or more liquidators, who may be physical persons or legal entities. The General Meeting of Shareholders shall determine it (their) powers and it (their) compensation.

#### **Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation**

These Articles may be amended by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to the law.

#### **Art. 20. Applicable law**

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

L'assemblée générale décide qu'en cas de divergences entre les textes allemand, français et anglais des statuts, le texte allemand fera foi.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société auprès de laquelle il instrumente et du projet de fusion.

Requête en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte documente un apport en nature de la totalité du patrimoine actif et passif d'une société ayant son siège dans un pays membre de la Communauté Européenne, la Société requiert sur base de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte le notaire.

Signé: F. PAULY, C. BITTERLICH, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2008. LAC/2008/45111. Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008142292/7241/695.

(080168604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

#### **SGG Corporate Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.566.

#### STATUTS

L'an deux mil huit, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SGG CORPORATE SERVICES S.A.", ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.566, constituée suivant acte notarié en date du 17 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1733 du 15 juillet 2008 (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur François Pauly, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Corinne Bitterlich, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation:

- Du projet de fusion en date du 19 septembre 2008 prévoyant l'absorption de notre Société par la société anonyme de droit luxembourgeois SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social situé au 412F Route d'Esch à Luxembourg (L-2086) (société absorbante), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de notre Société à la société absorbante,

- Des rapports écrits des Conseils d'administration des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange, et

- Du rapport écrit de l'expert indépendant unique, ERNST&YOUNG S.A., Réviseur d'Entreprises;

2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée;

3. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion notamment par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence de la fusion et par conséquent échange de toutes les actions de notre Société contre les 37.798 actions nouvelles émises de la société absorbante. Ce montant pourra être légèrement adapté en fonction des valorisations faites;

4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats du 1<sup>er</sup> juillet 2008 à la date de la présente assemblée;

5. Détermination du lieu de conservation des documents de notre Société durant le délai légal;

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale, en conformité avec l'article 263 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), après lecture du projet de fusion visé à l'article 261 de ladite Loi, du rapport écrit du Conseil d'administration visé à l'article 265 de la Loi et du rapport écrit de l'expert indépendant visé à l'article 266 de la Loi, approuve le projet de fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2370 en date du 29 septembre 2008 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sous réserve de la modification suivante:

La société absorbante SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. n'émettra pas trente-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (37.798) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale mais quarante mille huit cent quatre-vingt-neuf (40.889) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée générale approuve et ratifie définitivement cette modification au projet de fusion susvisé.

L'assemblée approuve l'apport des éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société absorbée arrêté au 30 juin 2008 à la société absorbante réalisé à leurs valeurs comptables. Cet apport a également été approuvé, à l'unanimité, par le Conseil d'administration de la Société absorbée le 19 septembre 2008.

Le montant du capital social de la société absorbante SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est augmenté à concurrence de vingt-trois millions seize mille deux cent quarante-trois euros et vingt-sept centimes (EUR 23.016.243,27) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000) à vingt-quatre millions deux cent soixante-six mille deux cent quarante-trois euros et vingt-sept centimes (EUR 24.266.243,27) par la création et l'émission de quarante mille huit cent quatre-vingt-neuf (40.889) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les nouvelles actions ainsi émises par la société absorbante SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. sont attribuées à l'actionnaire unique de la Société absorbée en contrepartie du transfert, suite à sa dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société à la société absorbante SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Rapport du réviseur d'entreprises

Conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le projet de fusion a fait l'objet d'un examen et d'un rapport écrit établi par ERNST & YOUNG S.A., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, daté du 24 octobre 2008, qui restera annexé aux présentes après avoir été paraphé et varié par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Ce rapport conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;  
- les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale constate que conformément à l'article 272 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et sous réserve d'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société absor-

bante SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., la fusion telle que décrite dans le projet de fusion est devenue effective à la date du présent acte avec les effets prévus à l'article 274 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 273 (1) de ladite loi sur les effets de la fusion à l'égard des tiers.

*Quatrième résolution*

En conséquence, l'assemblée générale constate que la Société est dissoute sans liquidation et cesse d'exister, l'ensemble de son patrimoine actif et passif étant transmis à titre universel, sans exception ni réserve à la société absorbante SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., et que les actions de la Société sont annulées.

A compter d'aujourd'hui, les opérations de la Société absorbée sont considérées comme accomplies du point de vue comptable et fiscal pour le compte de la société absorbante SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., et tous bénéfices ou pertes réalisées par la Société absorbée après cette date seront censés réalisés pour le compte de la société absorbante SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale, par vote spécial, donne décharge pleine et entière à chacun des administrateurs, Messieurs Friedrich Carl JANSSEN, François PAULY, Michel RAFFOUL, Paul MOUSEL, Carlo SCHLESSER, Serge KRANCENBLUM, Hubert JACOBS VAN MERLEN et Christian A. CAMENZIND, de la Société et au commissaire, la société KPMG AUDIT, de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide, conformément à l'article 273 (2) de la Loi, d'accorder au conseil d'administration de la société absorbante tous pouvoirs en vue de poser les actes et formalités pour l'exécution de la fusion réalisée.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide que les documents sociaux de la Société absorbée sont conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., à savoir à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société auprès de laquelle il instrumente et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte le notaire.

Signé: F. PAULY, C. BITTERLICH, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2008, LAC/2008/45110. - Reçu douze Euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008142293/7241/128.

(080168619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**Salmaggi Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8809 Arsdorf, 6, An der Hielt.

R.C.S. Luxembourg B 86.868.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 juillet 2008 à Arsdorf*

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des administrateurs, Monsieur Louis Salmaggi, né à Arlon le 8 décembre 1965 et domicilié à rue des Quatre-Vents B-6700 Arlon, en tant qu'administrateur délégué, Monsieur Salmaggi Benito né à Bagno (Italie) le 17 novembre 1934 et domicilié à 169, rue de Rodange B-6791 Athus, en tant qu'administrateur et la SPRL «Les entreprises Salmaggi» domiciliée à 169, rue de Rodange B-6791 Athus. Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2012

L'assemblée nomme AFC Benelux Sàrl, RCB 60162 établie à 39, route d'Arlon L-8410 Steinfort. Le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2012 en remplacement de Comptalex Sàrl RCB 60162 établie à 39, route d'Arlon L-8410 Steinfort, dont le mandat est venu à échéance.

133758

AFC Benelux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008139343/5332/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

---

**LFS Family Office S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 73.047.

—  
EXTRAIT

En date du 25 septembre 2008, l'Actionnaire unique de la société a pris les décisions suivantes:

- la société FIDOM S.à r.l. ayant son siège social au 174, rue Cents, L-1319 Luxembourg a été révoquée de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat;

- Mme Vivian RENTER, employée, née le 20 mars 1976 à Tallinn (Estonie), demeurant professionnellement 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.

Son mandat prendra effet à compter de la vérification des comptes annuels au 31 décembre 2005 de la société et sera d'une durée de six ans qui viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008139346/9365/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01557. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

---

**SE Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 6, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 117.010.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 4 septembre 2008*

Sont prises à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les démissions de MM. Rauno Leijola et Ronald Weber en tant qu'administrateurs et la démission de M. Rauno Leijola en tant qu'administrateur-délégué sont acceptées.

2. Sont nommés administrateurs en remplacement de MM. Leijola et Weber:

- Monsieur Arthur Vanhoutte, administrateur-délégué de la société Mutoh Europe S.A., né à Oostende en date du 4 avril 1949, demeurant professionnellement à 13 Archimedesstraat, B-8400 Oostende.

- Monsieur Peter Vanhoorne, avocat, né à Oostende, en date du 1<sup>er</sup> avril 1960, demeurant professionnellement à Prinsenlaan 36, B-8400 Oostende

MM. Vanhoutte et Vanhoorne sont nommés pour une durée de 6 ans.

3. Le conseil d'administration est autorisé à nommer comme administrateur-délégué, pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Arthur Vanhoutte, prénommé. Il pourra engager la société dans le cadre de la gestion journalière par sa seule signature.

*Extrait du conseil d'administration tenu le 4 septembre 2008*

Le conseil d'administration décide de nommer comme administrateur-délégué pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Arthur Vanhoutte, prénommé. Il pourra engager la société dans le cadre de la gestion journalière par sa seule signature.



133759

Luxembourg, le 06 octobre 2008.

*Pour la société*

Fiduciaire PKF Weber & Bontemps

*Experts comptables et fiscaux*

Signatures

Référence de publication: 2008140766/592/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

---

**CEODEUX Extinguisher Valves Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.592.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 25.07.2008, le mandat d'administrateur de Mr Jean-Claude Schmitz a été reconduit pour une durée de 1 an et Mr Philippe Schmitz, avec domicile au 24, route de Diebirsch, L-7440 Lintgen, a été nommé en remplacement de Mr Jos. Neyens et Mme Isabelle Schmitz, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen, a été nommée en remplacement de Mr Karl Bermes. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2008.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude SCHMITZ, Président, diplômé en sciences économiques, Heisdorf.
- Mme Isabelle SCHMITZ, Directeur, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen
- M. Philippe SCHMITZ, Directeur, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen

L'assemblée générale nomme Clerc S.A. comme réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.07.2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008140677/3242/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

---

**CEODEUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.593.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 25.07.2008, le mandat d'administrateur de Mr Jean-Claude Schmitz et Mr Marc Schaus a été reconduit pour une durée de 1 an et Mr Philippe Schmitz, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen, a été nommé en remplacement de Mr Jos. Neyens et Mme Isabelle Schmitz, avec domicile au 24, route de Diebirsch, L-7440 Lintgen, a été nommé en remplacement de Mr Michael Wagner. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2008.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude SCHMITZ, Président, diplômé en sciences économiques, Heisdorf.
- M. Marc SCHAUS, Directeur, diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange
- M. Philippe SCHMITZ, Directeur, avec domicile au 24, route de Diebirsch, L-7440 Lintgen
- Mme Isabelle SCHMITZ, Directeur, avec domicile au 24, route de Diebirsch, L-7440 Lintgen

Lors de cette même assemblée, CLERC S.A. 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le N° B92.376 a été appelé aux fonctions de Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

133760

Luxembourg, le 25.07.2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008140676/3242/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

---

**Rotarex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 30.984.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale Ordinaire du 25.07.2008 statuant sur les comptes annuels au 31.12.2007, les mandats en qualité d'administrateur de Messieurs ACKERMANN, FALTZ, HOPSON, Prof. PFEIFFER, SCHAUS, Philippe SCHMITZ, Prof. WEISS et de M. Jean-Claude SCHMITZ en qualité d'administrateur-délégué ont été renouvelés pour une période d'un an; Mme Isabelle SCHMITZ, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen, a été nommée nouveau administrateur en remplacement de Mr Norbert BECKER et M. Philippe SCHMITZ, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen a été nommé comme nouveau administrateur. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2008.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- M. Jean-Claude SCHMITZ, Président et administrateur délégué, L-Heisdorf
- M. Charles Louis ACKERMANN, administrateur, L-Kockelscheier
- M<sup>e</sup> René FALTZ, administrateur, L-Luxembourg
- M. Frederick HOPSON, administrateur, E-Marbella
- Prof. Dr. Werner PFEIFFER, administrateur, D-Nürnberg
- M. Marc SCHAUS, administrateur, L-Noerdange
- Mme Isabelle SCHMITZ, administrateur, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen
- M. Philippe SCHMITZ, Deputy CEO, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen
- Prof. Dr. Dr. habil. Enno WEISS, administrateur, D-Nürnberg

*Réviseur d'entreprises:*

Clerc S.A.

1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.07.2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008140678/3242/35.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

---

**SCP deMilo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.392.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 31 mars 2008*

1. Monsieur Hans MEHN a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Christian HINZE, administrateur de sociétés, né à Wohlen AG (Suisse), le 27 mai 1968, demeurant à CH-8308 Illnau (Suisse), 29, Espelstrasse, a été nommé comme gérant avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.



133761

Luxembourg, le 24/10/2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour SCP deMilo S.à.r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008139337/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

---

**Account Data Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 70.580.

—  
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll vom 30.9.2008*

Von den Gesellschaftern wurden, ohne Gegenstimmen, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Herr Norbert Ebsen, 7, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher, wird ab 1.10.2008 Mitglied des Verwaltungsrates bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2010 stattfindet.

2. Herr Klaus-Georg Helbig, D-60325 Frankfurt/M. (BRD), Westendstr. 78, scheidet mit dem 30.9.2008 aus dem Verwaltungsrat der Account Data Europe S.A. aus.

Für gleichlautenden Auszug

Peter Deville

*Der Vorsitzende des Verwaltungsrates*

Référence de publication: 2008139351/745/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

---

**Westerwald Haus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.282.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2007*

*4<sup>ème</sup> Résolution*

Les actionnaires décident de manière unanime la confirmation des membres du conseil d'administration actuellement en vigueur, à savoir:

- Monsieur Dany GLODEN, demeurant à L-5445 Schengen, 20, route du Vin
- Monsieur Peter PETRY, demeurant à D-54309 Newel OT Butzweiler, 1, Kordelerstrasse
- Monsieur Romain GLODEN, demeurant à L-5899 Syren, 7, rue de Hassel

Les mandats des administrateurs expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

*5<sup>ème</sup> Résolution*

Les actionnaires décident de manière unanime la confirmation du commissaire aux comptes actuellement en vigueur, à savoir, la société Fiduciaire Socodit SA, ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, dont le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Le président de l'assemblée générale ordinaire*

Référence de publication: 2008139350/745/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10679. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

---

**Glober & Partners Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8084 Bertrange, 1, rue des Lilas.

R.C.S. Luxembourg B 127.847.

—  
Cession de parts sociales du 1<sup>er</sup> septembre 2008

Entre les soussignés:

Monsieur Stefan GLOBER, demeurant à L-8084 Bertrange, 1, rue des Lilas, dénommée ci-après «le cédant» Et

Madame Lisa McLEAN, épouse GLOBER, demeurant à L-8084 Bertrange, 1, rue des Lilas, dénommée ci-après «le cessionnaire»

Il est exposé ce qui suit:

La société à responsabilité limitée Glober & Partners Consulting S.à r.l. («la société») a été constituée en date du 23 mai 2007 par devant M<sup>e</sup> Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Le capital de la société est de 12.500,00.- Euros divisé en 100 parts sociales de 125,00.- Euros chacune, intégralement libérées en espèces. La propriété des parts se répartit comme suit:

M. Stefan GLOBER . . . . .	100 parts sociales
En tout . . . . .	100 parts sociales

ceci étant exposé il est convenu ce qui suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Cession.** Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte 50 parts sociales de la société pré-désignée, pour un prix de 6.250,00.- Euros (six mille deux cent cinquante Euros).

**Art. 2. Paiement, entrée en jouissance.** Le prix est à payer endéans trois mois à partir de la date de signature de la cession (1<sup>er</sup> septembre 2008).

L'entrée en jouissance commencera dès la signature de la cession.

Le cessionnaire se charge de faire les publications légales du transfert de propriété des parts sociales cédées dans les délais légaux.

**Art. 3. Droit applicable, compétence judiciaire.** Le présent contrat est soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux de Luxembourg-Ville sont seuls compétents pour trancher tout litige auquel il pourrait donner lieu.

Fait en double exemplaires.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008

M. Stefan GLOBER / Mme Lisa GLOBER-McLEAN.

Référence de publication: 2008139347/2266/33.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

**Aberdeen European Balanced Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.918.

—  
Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Monsieur Tonny Nielsen de sa fonction d'Administrateur en date du 20 février 2007.

Pour ABERDEEN EUROPEAN BALANCED PROPERTY FUND SICAV  
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2008139348/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

**V.D.O. Maritiem A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 69.039.

—  
EXTRAIT

Le 1<sup>er</sup> septembre 2008 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, au siège social de la société durant laquelle l'assemblée a confirmé que le mandat en qualité d'administrateur et administrateur délégué de Monsieur Peter VAN DEN OEYER demeurant professionnellement à B-3680 Neeroeteren, 150 Akkerstraat; a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Le Conseil d'Administration  
Signatures

Référence de publication: 2008139345/1066/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

---

**Archangel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 132.646.

—  
*Extrait de la résolution adoptée par l'actionnaire unique de la société en date du 30 septembre 2008*

Mr. Tom Beardmore-Gray, ayant pour adresse professionnelle 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg est nommé en tant que gérant, avec effet au 30 septembre 2008.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008139352/2571/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

---

**EPF St Georges Retail Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EPF Holdings 15 S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 134.040.

—  
In the year two thousand eight, the third day of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of "EPF Holdings 15 S.à r.l." (the Company), a société à responsabilité limitée existing and organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134.040, incorporated on 30 November 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, aforementioned, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 3020 on 29 December 2007.

There appeared:

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.156 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Jean-Christophe EHLINGER, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a board resolution taken on October 29, 2008, an extract of the minutes will remain annexed.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares representing the entirety of the share capital of the Company, is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate as hereinafter reproduced;

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to suppress the designation of the par value of the units.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the issued and subscribed share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) to nine thousand eight hundred and eighty-three British pounds and seventy-five pence (GBP 9,883.75) on the basis of the exchange rate of 30 October, 2008 stated to be GBP 0.79070 per Euro.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand one hundred and sixteen British pounds and twenty-five pence (GBP 10,116.25) in order to bring the share capital from its present amount of nine thousand eight hundred and eighty-three British pounds and seventy-five pence (GBP 9,883.75) to twenty thousand British pounds (GBP 20.000.-) without issuing of new units.

The increase of capital is to be subscribed by "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l." prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of ten thousand one hundred and sixteen British pounds and twenty-five pence (GBP 10,116.25).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

*Forth resolution*

The Sole Shareholder resolves to exchange the one hundred and twenty five (125) existing units without par value against two hundred (200) units of one hundred British pounds (GBP 100.-) each.

The extraordinary general meeting resolves to confer all necessary powers to the board of Managers of the Company in order to proceed to the exchange of all former units against the new units.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to set the authorized capital of the Company to an amount of forty million British pounds (GBP 40,000,000.-) and to divide it into four hundred thousand (400,000) units with a par value of one hundred British pounds (GBP 100.-) each.

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed unit capital is fixed at twenty thousand British pounds (GBP 20,000.-) represented by two hundred (200) units of one hundred British pounds (GBP 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at forty million British pounds (GBP 40,000,000) to be divided into four hundred thousand (400,000) units with a par value of one hundred British pounds (GBP 100.-) each."

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "EPF Holdings 15 S.à r.l." to "EPF St Georges Retail Park S.à r.l."

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 1 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 1 shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of "EPF St Georges Retail Park S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles)."

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately two thousand euro

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, acknowledges that at the request of the parties hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read to the representative of the appearing parties, such representative signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille huit, le trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de "EPF Holdings 15 S.à r.l." (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.040, constituée le 30 novembre 2007, suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°3020 du 29 décembre 2007.

A comparu:

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", une société de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.156 (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, demeurant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 29 octobre 2008, dont un extrait des minutes restera annexé.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer comme reproduit ci-après;

II. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir le capital social issu et souscrit de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) en neuf mille huit cent quatre-vingt-trois virgule soixante-quinze livres sterling (GBP 9.883,75), sur base du taux de change du 30 octobre 2008 d'un montant de GBP 0,79070 par euro.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille cent seize virgule vingt-cinq livres sterling (GBP 10.116,25) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf mille huit cent quatre-vingt-trois virgule soixante-quinze livres sterling (GBP 9.883,75) à vingt mille livres sterling (GBP 20.000.-) sans émission de nouvelles parts sociales.

L'augmentation de capital est souscrite par "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de dix mille cent seize virgule vingt-cinq livres sterling (GBP 10.116,25).

Les documents justificatifs de la valeur de l'apport en numéraire ont été présentés au notaire soussigné.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'échanger les cent vingt-cinq (125) parts existantes sans désignation de valeur nominale contre deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100.-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance de la Société pour procéder à l'échange des anciennes parts sociales contre les nouvelles parts sociales.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de fixer le capital autorisé de la Société à quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000.-) et de le diviser en quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100.-) chacune.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000.-), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100.-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000.-) divisé en quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100.-) chacune."

*Septième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de "EPF Holdings 15 S.à r.l." en "EPF St Georges Retail Park S.à r.l."

*Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessous, de sorte que l'article 1 aura la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de "EPF St Georges Retail Park S.à r.l." (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et

plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

*Frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'Anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte

Signé: J.C. EHLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 novembre 2008, Relation: EAC/2008/13778. - Reçu soixante-quatre Euros vingt-trois Cents (64,23.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 novembre 2008.

J.-J. WAGNER.

Référence de publication: 2008140483/239/148.

(080164710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Cosisia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.997.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 10 octobre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008139359/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00098. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080163722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

**SHS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 118.725.

—  
*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 août 2008*

Le conseil d'administration de la Société prend acte de la démission de Monsieur Jacques SCHEMMELE, demeurant à F-54320 Maxeville, 14, allée de l'Othain, de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet rétroactif en date du 16 juillet 2008.

Le conseil d'administration de la Société décide à l'unanimité:



- de coopter Monsieur Anthony SCHEMMEL, demeurant à F-54320 Maxéville, 14, allée de l'Othain, aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Jacques SCHEMMEL, précité, avec effet rétroactif en date du 16 juillet 2008 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2012;
- de nommer Monsieur Sébastien SCHEMMEL, administrateur de la Société, demeurant à F-54320 Maxéville, 14, allée de l'Othain, aux fonctions de président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et pour toute la durée de son mandat d'administrateur de la Société.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008139569/3665/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01374. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

**Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation,  
(anc. NLG Acquisition Investments S.C.A.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

In the year two thousand and eight, on the third day of September.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Luxembourg).

There appeared:

M<sup>e</sup> Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, as proxy-holder pursuant to a power of attorney dated 28 August 2008 for "GAGFAH S.A." (the "Company"), a société anonyme, société de titrisation, having its registered office in Luxembourg, 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of notary Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg) of July 12, 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") of 3 December 2005, Number 1323.

The articles of incorporation of the Company were amended several times and for the last time by deed of Maître Martine Schaeffer of 11 August 2008 not yet published in the Mémorial.

The appearing party, acting in its capacity as attorney in fact of Mr David N. Brooks, deputy general counsel, born on 2 April 1971 in Maryland (USA), residing at 27, W.96th Street, USA - 10025 New York, as delegate of the Company pursuant to its resolutions referred to hereafter, which delegate granted a power and proxy to the appearing party on 28 August 2008 (a copy of which will be registered with the present deed) pursuant to the powers granted to the delegate by the resolutions of the board of directors of the Company taken in meetings held in Luxembourg on 5 October 2006 and 13 November 2007, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) The issued capital of the Company is set at two hundred and eighty-two million one hundred ten thousand seven hundred and fifty euros (€ 282,110,750) represented by two hundred and twenty-five million six hundred and eighty-eight thousand six hundred (225,688,600) shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (€ 1.25) each (the "Shares"), all of said Shares being fully paid.

(II) Article 5 paragraphs 2 and 3 of the articles of association of the Company provides as follows:

"The authorised un-issued capital of the Company is set at nine billion nine hundred and ninety-nine million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty euros (€9,999,139,250) to be represented by seven billion nine hundred and ninety-nine million three hundred eleven thousand four hundred (7,999,311,400) Shares. The authorised and unissued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on September 29, 2006 and ending five (5) years after November 24, 2006 (date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on September 29, 2006 in the Mémorial) (unless amended or extended by the general meeting of shareholders)

(...) The Board of Directors is authorised to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issues of Shares within the authorised capital".

(III) On the basis of the above mentioned article, the Board of Directors of Company has, by decisions of 5 October 2006 and 13 November 2007, notably resolved (a) to proceed to stock option grants to senior management, (b) to issue shares under the authorized share capital on the exercise of such stock options and (c) to suppress the pre-emptive subscription rights of shareholders in connection with such issues.

The Board resolved to authorise, instruct and delegate power to, notably, Mr David N. Brooks, prenamed, acting alone and with full power of substitution, to proceed to the actual issues of shares pursuant to the aforesaid resolution and to appear before a notary public to record such shares issue and capital increase (and allocation from reserves and premium) and generally to take all and any steps and sign any documents, agreements or other instruments as may be appropriate in relation thereto.

(IV) Mr David N. Brooks decided to increase the share capital as described hereinafter and subdelegated its powers to appear before a notary public to inter alia Me Miriam Schinner on 28 August 2008.

(V) Mr David N. Brooks resolved on 15th August 2008 to proceed within the authorised share capital to an increase of the corporate capital without any pre-emptive subscription rights by fourteen thousand seven hundred and thirty euros (€ 14,730) against a contribution in cash of the same amount to the share capital, together with a contribution to the share premium in an amount of ninety-eight thousand five hundred and fourteen Euro twenty-four Cents (€ 98,514.24) and consequently to issue eleven thousand seven hundred and eighty-four (11,784) new shares with a par value of one point twenty-five Euro (€ 1.25). These shares are granted to Jörg Deisel.

As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of fourteen thousand seven hundred and thirty euros (€ 14,730) by the issue of a total of eleven thousand seven hundred and eighty-four (11,784) shares of the Company, to a total amount of two hundred and eighty-two million one hundred and twenty-five thousand four hundred and eighty euros (€ 282,125,480) represented by two hundred and twenty-five million seven hundred thousand three hundred and eighty-four (225,700,384) shares, a total of ninety-eight thousand five hundred and fourteen Euro twenty-four Cents (€ 98,514.24) being contributed to the share premium. Evidence of the free disposal of the amounts contributed to the share premium and the share capital have been shown to the undersigned notary by the submission of a bank statement.

Me Miriam Schinner then requested the notary to record the capital increase described above and that as a result of such increase, paragraphs 1 and 2 of article 5 of the articles of incorporation of the Company are amended so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at two hundred and eighty-two million one hundred and twenty-five thousand four hundred and eighty euros (€ 282,125,480) represented by two hundred and twenty-five million seven hundred thousand three hundred and eighty-four (225,700,384) shares with a nominal value of one point twenty five Euro (€ 1.25) each (the "Shares"), all of said Shares being fully paid.

The authorised un-issued capital of the Company is set at nine billion nine hundred and ninety-nine million one hundred and twenty-four thousand five hundred and twenty euros (€ 9,999,124,520) to be represented by seven billion nine hundred and ninety-nine million two hundred and ninety-nine thousand six hundred and sixteen (7,999,299,616) Shares. The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on September 29, 2006 and ending five (5) years after November 24, 2006 (date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on September 29, 2006 in the Mémorial) (unless amended or extended by the general meeting of shareholders)"

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at three thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English Version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Follows the German translation**

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung**

Im Jahre zweitausend und acht, am dritten Tag des Monats September,

Ist vor uns, Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Luxemburg).

Erschienen:

Frau Miriam Schinner, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxembourg, als Bevollmächtigte aufgrund einer Anwaltsvollmacht datiert auf den 28. August 2008 für "GAGFAH S.A." (die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft (société anonyme), Verbriefungsgesellschaft (société de titrisation), mit Gesellschaftssitz in Luxembourg, 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde des Notars Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sanem (Grossherzogtum Luxemburg) vom 12. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") vom 3. Dezember 2005, Nummer 1323.

Die Gründungssatzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch notarielle Urkunde von Maître Martine Schaeffer am 11. August 2008, die noch nicht im Mémorial veröffentlicht ist.

Die erschienene Partei hat, in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte von Herrn David N. Brooks, Deputy General Counsel, geboren am 2. April 1971 in Maryland (USA), wohnhaft in 27, W.96th Street, USA - 10025 New York, als Stellvertreter der Gesellschaft gemäss ihrer Beschlüsse, auf die nachfolgend Bezug genommen wird, und hat in dieser Eigenschaft als Stellvertreter der erschienenen Partei am 28. August 2008 die Befugnis und Vollmacht (eine Kopie wird mit der vorliegenden Urkunde zur Registrierung eingereicht) erteilt, gemäss den Befugnissen, die dem Stellvertreter durch



die Beschlüsse des Verwaltungsrates der Gesellschaft gegeben wurden, wie sie in den, in Luxemburg am 5. Oktober 2006 und am 13. November 2007 gehaltenen, Versammlungen getroffen wurden, den Notar ersucht, ihre Erklärungen wie folgt aufzunehmen:

(I) Das ausgegebene Gesellschaftskapital wird auf zweihundertzweiundachtzig Millionen hundertzehntausend siebenhundertfünfzig Euro (€ 282.110.750) festgesetzt, aufgeteilt in zweihundertfünfundzwanzig Millionen sechshundertachtundachtzigtausend sechshundert (225.688.600) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma fünfundzwanzig Euro (€ 1,25) (die "Aktien"), alle diese Aktien sind vollständig eingezahlt.

(II) Artikel 5, Paragraphen 2 und 3 der Gesellschaftssatzung sieht wie folgt vor:

"Das genehmigte, nicht ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft wird auf neun Milliarden neunhundertneunundneunzig Millionen hundertneununddreißigtausend zweihundertfünfzig Euro (€ 9.999.139.250) festgesetzt, aufgeteilt in sieben Milliarden neunhundertneunundneunzig Millionen dreihundertelftausend vierhundert (7.999.311.400) Aktien. Das genehmigte und nicht ausgegebene Stammkapital und die Genehmigung, darunter Aktien auszugeben, ist gültig für einen Zeitraum beginnend am 29. September 2006 und endend fünf (5) Jahre nach dem 24. November 2006 (dem Datum der Veröffentlichung dieser Protokolle der ausserordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaftsaktionäre vom 29. September 2006 im Mémorial) (ausser wenn dieser Zeitraum von der Generalversammlung der Aktionäre abgeändert oder erweitert wird).

(...) Der Verwaltungsrat ist autorisiert, jegliche Vorzugsrechte der Aktionäre zu unterdrücken, zu begrenzen oder darauf zu verzichten bis zu dem Ausmass, wie es ratsam für eine Ausgabe von Aktien innerhalb des genehmigten Kapitals ist".

(III) Auf der Grundlage des vorgenannten Artikels hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft gemäss Entscheidung vom 5. Oktober 2006 und vom 13. November 2007, beschlossen (a) dem Senior Management Stock Option Grants zu bewilligen, (b) bei Ausübung der vorgenannten Aktienerwerbsoptionen Aktien innerhalb des genehmigten Stammkapitals auszugeben und (c) die Vorzugsrechte der Aktionäre im Zusammenhang mit den vorgenannten Angelegenheiten zu unterdrücken.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, Herrn David Brooks, vorgenannt, alleinhandelnd und mit umfassender Ersetzungsbefugnis, zu ermächtigen, instruieren und ihm die Vollmacht zu übertragen, zur tatsächlichen Ausgabe der Aktien gemäss des vorgenannten Beschlusses fortzuschreiten und vor dem Notar zu erscheinen, um diese Aktienaussgaben und die Erhöhung des Stammkapitals (und Zuteilung von Reserven und Agio) aufzunehmen und im allgemeinen alle Schritte zu unternehmen und Dokumente, Übereinkünfte oder andere Urkunden zu unterzeichnen, wie sie in diesem Zusammenhang angemessen sein können.

(IV) Herr David N. Brooks entschied, das Stammkapital, wie nachfolgend aufgeführt, zu erhöhen und unterdelegierte seine Befugnisse zum Erscheinen vor dem Notar an inter alia Frau Miriam Schinner am 28. August 2008.

(V) Herr David N. Brooks beschloss, am 15. August 2008, innerhalb des genehmigten Stammkapitals eine Erhöhung des Gesellschaftskapitals ohne Vorzugsrechte vorzunehmen in Höhe von vierzehntausend siebenhundertdreißig Euro (€ 14.730) gegen Bareinlage in Höhe des selben Betrages in das Stammkapital zusammen mit einer Einlage zum Agio in Höhe von achtundneunzigtausend fünfhundertvierzehn Euro und vierundzwanzig Cent (€ 98.514,24) und folglich elftausend siebenhundertvierundachtzig (11.784) neue Aktien mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (€ 1,25) an Herrn Jörg Deisel auszugeben.

Als Konsequenz aus dem Vorangegangenen ist das ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft um einen Gesamtbetrag von vierzehntausend siebenhundertdreißig Euro (€ 14.730) erhöht worden durch die Ausgabe von insgesamt elftausend siebenhundertvierundachtzig (11.784) Aktien der Gesellschaft, auf einen Gesamtbetrag von zweihundertzweiundachtzig Millionen hundertfünfundzwanzigtausend vierhundertachtzig Euro (€ 282.125.480), aufgeteilt in zweihundertfünfundzwanzig Millionen siebenhunderttausend dreihundertvierundachtzig (225.700.384) Aktien, wovon ein Betrag von achtundneunzigtausend fünfhundertvierzehn Euro und vierundzwanzig Cent (€ 98.514,24) zum Agio beigetragen wird. Der Beweis der freien Verfügbarkeit über die Beträge, die zum Agio und zum Stammkapital beigetragen werden, ist dem unterzeichneten Notar durch Vorlage eines Bankauszugs übergeben worden.

Frau Miriam Schinner ersuchte dann den Notar, die oben aufgeführten Erhöhungen des Stammkapitals aufzuzeichnen und dass als Ergebnis dieser Erhöhungen die Absätze 1 und 2 des Artikel 5 der Gesellschaftssatzung abgeändert werden und wie folgt zu lesen sind:

"Das ausgegebene Gesellschaftskapital wird auf zweihundertzweiundachtzig Millionen hundertfünfundzwanzigtausend vierhundertachtzig Euro (€ 282.125.480) festgesetzt, aufgeteilt in zweihundertfünfundzwanzig Millionen siebenhunderttausend dreihundertvierundachtzig (225.700.384) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma fünfundzwanzig Euro (€1,25) (die "Aktien"), alle diese Aktien sind vollständig eingezahlt,

Das genehmigte, nicht ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft wird auf neun Milliarden neunhundertneunundneunzig Millionen hundertvierundzwanzigtausend fünfhundertzwanzig Euro (€ 9.999.124.520) festgesetzt, aufgeteilt in sieben Milliarden neunhundertneunundneunzig Millionen zweihundertneunundneunzigtausend sechshundertsechzehn (7.999.299.616) Aktien. Das genehmigte und nicht ausgegebene Stammkapital und die Genehmigung, darunter Aktien auszugeben, ist gültig für einen Zeitraum beginnend am 29. September 2006 und endend fünf (5) Jahre nach dem 24. November 2006 (dem Datum der Veröffentlichung dieser Protokolle der ausserordentlichen Hauptversammlung der

Gesellschaftsaktionäre vom 29. September 2006 im Mémorial) (ausser wenn dieser Zeitraum von der Generalversammlung der Aktionäre abgeändert oder erweitert wird)."

#### Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten jeglicher Form, die von der Gesellschaft getragen werden, werden auf ungefähr drei tausend Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englischen Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde, auf Ersuchen der erschienenen Partei, in englischer Sprache verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist der englische Text maßgebend.

Daraufhin wurde vorgenannte Urkunde in Luxemburg aufgesetzt, ausgefertigt in Luxemburg am vorgenannten Tag.

Die Urkunde wurde der erschienenen Person vorgelesen und zusammen mit uns, dem Notar, die vorliegende Originalurkunde unterzeichnet.

Signé: M. SCHINNER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36299 - Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008139726/211/180.

(080164274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

#### **L'Air Liquide Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4802 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R.C.S. Luxembourg B 9.958.

#### *Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 06 août 2008*

##### 1 Démission et nomination d'un administrateur

Le Président informe les membres du Conseil que Monsieur Pierre-Etienne Franc a démissionné de sa fonction d'administrateur en date du 1<sup>er</sup> août 2008.

Le Conseil décide de nommer administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008, Madame Christine GEORGE, 4, Avenue de Lothier, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre.

Madame GEORGE continuera le mandat de Monsieur FRANC et sa nomination sera soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

Le 14 octobre 2008.

Pour extrait certifié conforme

M. TILS

Administrateur

Référence de publication: 2008140659/2416/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07969. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

#### **CELSIUS EUROPEAN Lux 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 78.400,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.351.

#### *Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 septembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Michael Chidiac, résidant professionnellement au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet rétroactif au 9 septembre 2008;

- De nommer:

\* Monsieur Godfrey Abel, résidant professionnellement au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet rétroactif au 9 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Par Patricia Schon / Par Godfrey Abel

Gérante / Gérant

Référence de publication: 2008139357/9168/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

---

**MSREF Turque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.351.525,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.220.

—  
*Extrait des contrats de cession de parts sociales de la Société en date du 2 septembre 2008*

En vertu des actes de transfert de parts de la Société en date du 2 septembre 2008 avec effet du 21 juin 2007, Morgan Stanley Real Estate Investors V International L.P. a transféré 7,821 parts sociales de classe A détenues dans la Société à Morgan Stanley Real Estate Fund V Special International L.P.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008139358/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

---

**Celsius European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 223.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.726.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 septembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Michael Chidiac, résidant professionnellement au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet rétroactif au 9 septembre 2008;

- De nommer:

\* Monsieur Godfrey Abel, résidant professionnellement au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet rétroactif au 9 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Par Patricia Schon / Par Jean Lambert

Gérante / Gérant B

Référence de publication: 2008139356/9168/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

---

**Blaze Finance Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.000.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 88.267.

—  
Monsieur Alan DUNDON et Madame Géraldine SCHMIT, Gérants de la Société BLAZE FINANCE SERVICES S.à r.l.,

attestent par la présente que le siège social de l'Associé de la Société, ATLANTIC PACIFIC ENTERPRISES BV, se trouve à Dufaystraat 5 hs, 1075 GR Amsterdam, Pays-Bas.

Alan DUNDON / Géraldine SCHMIT  
*Gérant / Gérante*

Référence de publication: 2008140796/587/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01214. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080165752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

---

**Maitland Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 66.006.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des administrateurs a fait l'objet d'un changement.

Les nouvelles adresses sont les suivantes:

- Christian Tailleur.: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Danielle Buche: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- John Kleynhans: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Catia Campos: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008140789/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02189. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080165718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

---

**Victoria Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 47.765.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des administrateurs a fait l'objet d'un changement.

Les nouvelles adresses sont les suivantes:

- Christian Tailleur: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Danielle Buche: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- John Kleynhans: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Catia Campos: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

De plus, il est porté à la connaissance de tous que le nom de la personne chargée du contrôle des comptes, à savoir Insinger Trust (Luxembourg) S.A., à fait l'objet d'un changement.

Le nouveau nom est le suivant:

- Maitland Trust (Luxembourg) S.A.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008140788/631/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02184. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080165708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

---

**Utility Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.264.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 24 octobre 2008 à 11:15 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Sonia AJEDIGUE, né à Hayange, France, le 26 février 1975, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Roel SCHRIJEN, né le 30 juin 1973 à Sittard Pays-Bas avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Pour publication

Réquisition

*Utility Corporate Services S.à r.l.*

Stéphanie Hépineuze

Gérant

Référence de publication: 2008140787/1084/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01604. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080165701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

**Luxroyal Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.636.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 24 octobre 2008 à 10:00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Sonia AJEDIGUE, né à Hayange, France, le 26 février 1975, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur et Administrateur-Délégué de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Mr. Roel SCHRIJEN, né le juin 30 1973 à Sittard Pays-Bas avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Pour publication

Réquisition

*Luxroyal Management S.A.*

Stéphane Hépineuze

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008140786/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01601. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080165699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

**Tlem Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4660 Differdange, 45, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 134.822.

—  
*Assemblée générale extraordinaire*

L'an deux mille huit, le six novembre, les associés de la société «TLEM Sàrl» se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux statuts.

Tous les associés sont présents et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération et que la présente assemblée, constituée régulièrement, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

- Démission de Monsieur Mehdi MOSTEFA SBA, demeurant à F-54400 LONGWY, 59, avenue Raymond Poincaré, de sa qualité de gérant.

- Nomination de Monsieur Hamid TLEMCANI demeurant à F-54440 HERSERANGE, 145, rue de Paris, aux fonctions de gérant, avec la signature individuelle pour engagée la société.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Démission de Monsieur Mehdi MOSTEFA SBA, demeurant à F-54400 LONGWY, 59, avenue Raymond Poincaré, de sa qualité de gérant.

- Nomination de Monsieur Hamid TLEMCANI, demeurant à F-54440 HERSERANGE, 145, rue de Paris, aux fonctions de gérant, avec la signature individuelle pour engagée la société.

Mehdi MOSTEFA SBA / Fatiha KOURDOUGHLI / Hamid TLEMCANI

Associé / Associée / Associé

Référence de publication: 2008139340/9537/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02647. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

### **Phoenix Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.058.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 23 octobre 2008*

1. M. Jean FELL a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Claude CRAUSER a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. M. Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat d'administrateur.

6. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

7. M. Eric MAGRINI, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 24/10/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Phoenix Holdings S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008139341/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00033. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

### **Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 753.432.225,50.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

Avec effet au 19 septembre 2008, Tyco Electronics Italia Holding Srl (TEIH), un des associés de la Société, ayant comme adresse Corso Fratelli, Cervi 15, Collegno 10093, Italie a transféré 25 535 116 parts sociales de classe détenues dans le capital social de la Société à Tyco Electronics Netherlands (AMP Italia) B.V. (TENAI) ayant comme adresse Rietveldweg 32, 5222 AR's Hertogenbosch, Pays-Bas.

Avec effet au 19 septembre 2008, TEIH a transféré 109 926 359 parts sociales de classe détenues dans le capital social de la Société à Tyco Electronics Netherlands (Italia Products) B.V. (TENIP) ayant comme adresse Rietveldeweg 32, 5222 AR's Hertogenbosch, Pays-Bas.

Avec effet au 26 septembre 2008, TENAI a transféré 2 516 207 parts sociales de classe détenues dans le capital social de la Société à TEIH.

Avec effet au 26 septembre 2008, TEIH a transféré 34 429 522 parts sociales de classe détenues dans le capital social de la Société à TENIP.

Pour extrait conforme et sincère  
Pour publication  
TYCO ELECTRONICS HOLDING S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008139355/5499/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02017. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

**ROTAREX TOOLtec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.608.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 25.07.2008, le mandat d'administrateur de Mr Jean-Claude Schmitz et Mr Marc Schaus a été reconduit pour une durée de 1 an et Mr Philippe Schmitz, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen, a été nommé en remplacement de Mr Jos. Neyens. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2008.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude SCHMITZ, Président, diplômé en sciences économiques, Heisdorf.
- M. Marc SCHAUS, Directeur, diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange
- M. Philippe SCHMITZ, Directeur, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen

Lors de cette même assemblée, CLERC S.A. 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le N° B92.376 a été appelé aux fonctions de Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.07.2008.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2008140675/3242/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

**Aiggre Dutch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.656.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 10 octobre 2008*

L'associé de la société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Christian Christensen en tant que gérant A et ce avec effet immédiat.
- de nommer Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant A de la société, et ce avec effet immédiat.



Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008140690/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07411. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080165211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

---

**Grand Tour Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.486.

---

TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

GRAND TOUR ESTATE S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 111.486

Date effective: le 31 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140828/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02238. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080165255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

---

**Credit Suisse Atlas I Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.165.

---

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 29 octobre 2008, ce qui suit:

- D'accepter la démission avec effet immédiat de TMF Corporate Services S.A., TMF Administrative Services S.A. et TMF Secretarial Services S.A. de leur poste de gérants de la Société.

- De nommer à compter de cette date et pour une durée indéterminée les gérants suivants:

\* M. Germain Trichies, né le 23 novembre 1954 à Pétange, résidant professionnellement 5, rue Jean Monet, L-2013 Luxembourg;

\* M. Mario Meisch, né le 14 novembre 1957 à Luxembourg, résidant professionnellement 5, rue Jean Monet, L-2013 Luxembourg;

\* M. Fernand Schaus, né le 26 avril 1967 à Sandweiler, résidant professionnellement 5, rue Jean Monet, L-2013 Luxembourg et;

\* M. Georges Zimer, né le 7 août 1963 à Esch-sur-Alzette, résidant professionnellement 5, rue Jean Monet, L-2013 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2008140827/805/28.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02525. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080165876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

---